



FONDATION  
DES AMIS DE  
**MÉDECINS DU MONDE**

## CONCOURS D'ARCHITECTURE & DESIGN DE LA FONDATION DES AMIS DE MÉDECINS DU MONDE

### Règlement du concours

Préambule .....	2
Programme .....	2
Conditions de participation .....	2
Calendrier .....	3
Phase 1 .....	3
Présélection .....	4
Phase 2 .....	4
Indemnisation .....	6
Jury et délibérations .....	6
Critères de sélection .....	6
Annonce des résultats .....	7
Prix et mentions .....	7
Réalisation du projet lauréat .....	7
Propriété intellectuelle .....	8
Droit à l'image .....	8
Informatique et libertés .....	8
Dispositions diverses .....	9
Contact .....	9

## Préambule

La Fondation des Amis de Médecins du Monde invite les étudiants d'architecture et de design à participer à son concours d'architecture & design sur l'hébergement des personnes sans logement. Le concours est ouvert aux étudiants résidant en France et au Royaume-Uni, en formation d'architecture ou de design.

La Fondation des Amis de Médecins du Monde a pour mission de soutenir l'action humanitaire, solidaire et durable dans le domaine de la santé, via la recherche technique et scientifique, la promotion et diffusion de l'innovation. Ce concours a pour objectif d'encourager l'émergence et le développement de nouvelles idées pour répondre aux problématiques de grande précarité et de non-logement, facteurs de dégradation de la santé des personnes les plus vulnérables. Les participants devront réfléchir à de nouvelles manières d'utiliser l'architecture et le design pour répondre à ces enjeux, tout en inscrivant leur travail dans une durabilité sociale et environnementale.

Le sujet donne une grande liberté aux étudiants dans leur réflexion et leur conception, en leur permettant de proposer un module de vie, sans limite de contexte géographique, climatique, politique ou socio-culturel. Leur travail devra être élaboré en profondeur, incluant une réflexion autour des personnes sans logement. Les facteurs et caractéristiques d'une situation de non-logement pouvant être d'une grande diversité, les participants sont libres dans la construction de leur réflexion et axe de travail. La prise en compte de la parole des bénéficiaires ou même leur participation au travail d'élaboration du projet pourra être envisagée par les participants, chaque équipe restant libre de travailler de la manière qui lui semble la plus pertinente.

## Programme

Les étudiants devront réaliser un habitat autonome, pour une famille ou des individus, vivable par tous les temps. Cet espace devra respecter à la fois l'intimité, la vie privée, mais aussi proposer une réflexion sur la communication avec le monde extérieur. Il devra pouvoir s'intégrer dans un système collectif de vie. La structure devra être légère mais durable, de réalisation simple et multipliable. Le module sera facilement transportable et installable à tout moment et en tout lieu. Il devra répondre aux besoins de base en matière d'hygiène et de confort. Un système d'accès à l'eau et à l'énergie devra être proposé, soit de manière intégrée soit rapportée au module. L'utilisation de matériaux s'inscrivant dans une durabilité environnementale est préconisée.

## Conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiants résidant en France et au Royaume-Uni, en formation d'architecture ou de design. Les projets peuvent être présentés individuellement ou en équipe composée de cinq personnes maximum. Un étudiant ne pourra faire partie que d'une seule équipe. Un seul projet pourra être soumis par les équipes. Les participants sont encouragés à s'entourer de toute aide externe qui pourrait enrichir leur réflexion, tout particulièrement venant d'étudiants en sciences humaines. Les participants internes à la compétition devront obligatoirement étudier l'architecture ou le design. La participation au concours est gratuite. Tous les éléments du projet

devront être soumis en anglais. Un code à 6 chiffres et un nom de projet devront être choisis par les étudiants lors du premier rendu et utilisés tout au long de la compétition pour préserver leur anonymat. Les noms des auteurs des projets ne seront divulgués qu'au moment de l'annonce finale des lauréats et de la remise des prix.

## Calendrier

1<sup>er</sup> septembre 2015 : Ouverture phase 1 et début session questions  
25 septembre 2015 : Fin session questions phase 1  
2 octobre 2015 : Communication réponses phase 1  
30 octobre 2015 : Dernier délai de rendu phase 1  
16 novembre 2015 : 1<sup>re</sup> délibération du jury  
17 novembre 2015 : Annonce présélection, ouverture phase 2 et début session questions  
24 novembre 2015 : Fin session questions phase 2  
1<sup>er</sup> décembre 2015 : Communication réponses phase 2  
15 janvier 2016 : Dernier délai de rendu phase 2  
29 janvier 2016 : 2<sup>e</sup> délibération du jury & cérémonie de remise des prix

## Phase 1

- **Session questions**

Les étudiants pourront poser leurs questions concernant le rendu de la phase 1 à la Fondation des Amis de Médecins du Monde du 1<sup>er</sup> au 25 septembre 2015 en les envoyant à l'adresse [fondation@medecinsdumonde.net](mailto:fondation@medecinsdumonde.net). Les réponses seront postées sur le site de la Fondation des Amis de Médecins du Monde le 2 octobre 2015.

- **Eléments de rendu**

Le format de rendu pour le projet initial est composé des éléments suivants :

### *Un panneau*

Les participants au concours sont invités à envoyer un panneau de taille A1 (594 x 841 mm), en orientation paysage et au format PDF, avec une résolution d'impression de 300 dpi. Aucune autre taille, orientation, format et résolution ne seront acceptés par le jury. Le fichier devra avoir un poids de 50 Mo maximum. L'expression graphique et la mise en page seront libres. Les étudiants devront définir et démontrer leur choix de contexte, situation, site et problématique(s). Tous les types d'expression graphique pourront être utilisés (plan, croquis, perspective, coupe, élévation, dessin, axonométrie) pour réaliser ce travail de contextualisation et de proposition de projet. Le code à 6 chiffres et le nom de projet devront figurer sur le panneau.

### *Un document texte*

Les équipes devront soumettre un texte de 250 à 500 mots au format PDF, qui sera obligatoirement en langue anglaise. Aucune autre taille, format et langue ne seront acceptés par le jury. Ce document sera une présentation générale du projet et de son contexte. Les étudiants devront définir et démontrer leur choix de contexte, situation, site et problématique(s) liée(s). Le code à 6 chiffres et le nom du projet devront figurer sur ce document.

## ***Le formulaire de participation***

Chaque équipe doit obligatoirement remplir et signer le formulaire de participation dès l'envoi du projet initial et chacun des membres en signant le formulaire s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement du concours. Le code à 6 chiffres et le nom du projet figureront sur ce document. Chaque nom de participant devra être précisément renseigné car il pourra être utilisé pour des activités de promotion et de communication, notamment pour la cérémonie de remise des prix et pour la communication qui suivra celle-ci. Un étudiant devra se porter mandataire pour chaque équipe et il sera ainsi le membre qui recevra le prix si le projet est lauréat. Le mandataire sera la personne en charge de répartir le prix entre les différents membres. La Fondation des Amis de Médecins du Monde ne sera pas responsable de cette répartition.

## ***Un document attestant du statut d'étudiant***

Chaque candidat devra soumettre une numérisation d'un document émis par son établissement d'études supérieures, attestant de son inscription à l'année universitaire en cours, au format PDF.

### **• Conditions de rendu**

Les éléments listés ci-dessus devront être au format PDF et rassemblés dans un fichier ZIP et envoyés à [fondation@medecinsdumonde.net](mailto:fondation@medecinsdumonde.net). Tous les fichiers devront comporter la mention : « Architecture & Design Competition - Fondation des Amis de Médecins du Monde » ainsi que le code à 6 chiffres et le nom du projet.

Les participants recevront un e-mail de confirmation dans les 24 heures suivant leur envoi. Si la confirmation n'est pas parvenue dans les 24 heures suivant l'envoi, la Fondation des Amis de Médecins du Monde devra automatiquement être contactée. Tous les envois devront être effectués avant 23h59 (GMT) le 30 octobre 2015. Les envois effectués après 23h59 ne seront pas acceptés et par conséquent ne seront pas sujets à délibération. L'envoi devra être effectué suffisamment à l'avance pour prévoir tous types de difficulté technique comme une vitesse de connexion ralentie ou une connexion perdue.

## **Présélection**

A la suite de la 1<sup>e</sup> session de délibération, les résultats ainsi qu'un rapport général du jury seront communiqués directement sur le site de la Fondation des Amis de Médecins du Monde. La liste des projets sélectionnés pour la phase 2 et la liste de ceux qui n'ont pas été sélectionnés seront alors communiquées. Seuls les noms de projet et leurs codes à 6 chiffres apparaîtront. Les étudiants ayant été sélectionnés pour la phase 2 seront également tenus au courant par e-mail.

## **Phase 2**

### **• Session questions**

Les étudiants pourront poser leurs questions concernant le rendu de la phase 2 à la Fondation des Amis de Médecins du Monde du 17 au 24 novembre 2015 en écrivant à l'adresse [fondation@medecinsdumonde.net](mailto:fondation@medecinsdumonde.net). Les réponses seront postées sur le site de la Fondation des Amis de Médecins du Monde le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

- **Eléments de rendu**

Le format de rendu pour le projet final est composé des éléments suivants :

*Panneaux du projet final*

Les panneaux du projet final devront être soumis au format A1 (594 x 841 mm), en orientation paysage. Aucun autre format ou orientation ne seront acceptés par le jury. La mise en page et l'échelle des éléments graphiques sont libres. Le graphisme et la présentation devront servir avant tout à la lisibilité du projet. 3 panneaux au maximum seront acceptés. Ils devront obligatoirement démontrer la contextualisation, présenter le projet de manière détaillée et le principe constructif (montage, démontage, transport). Différents types de rendu pourront être choisis pour mieux illustrer l'idée proposée : plans, coupes, élévations, perspectives, axonométries, dessins ou croquis. Le code à 6 chiffres et le nom du projet devront figurer sur chaque panneau.

*Une maquette*

Une maquette d'échelle 1/10 devra être soumise avec les panneaux. La surface du projet final ne devra pas être supérieure à 25 m<sup>2</sup> à l'échelle 1. Le code à 6 chiffres et le nom du projet devront figurer sur la maquette.

*Une version électronique*

Une version électronique des éléments présentés sur les panneaux devra être soumise, au format PDF, sur CD ou clé USB. Le code à 6 chiffres et le nom du projet devront apparaître dans le nom de chaque document électronique et figurer sur le support physique.

- **Conditions de rendu**

Les éléments cités ci-dessus devront être remis en main propre à :

Fondation des Amis de Médecins du Monde  
62 rue Marcadet  
75018 Paris  
France

Chaque équipe sera indemnisée d'un montant fixe pour la conception de la maquette et les frais de déplacement engagés dans le cadre de la remise en main propre du projet, sous présentation de justificatifs originaux à ce moment-là.

Tous les éléments du projet final sont à rendre en main propre contre récépissé, et ils doivent être réceptionnés avant 16h00 le 15 janvier 2016. Les documents non-délivrés à temps ne seront pas sujets à délibération.

Tous les panneaux sont à rendre sur support rigide (type carton plume). Les textes seront en langue anglaise uniquement. Tous les documents et leurs emballages de protection devront comporter la mention : « Architecture & Design Competition - Fondation des Amis de Médecins du Monde » ainsi que le code à 6 chiffres et le nom du projet. Tous les documents devront être protégés dans un système d'emballage rigide suffisamment résistant à tous types de transport.

## Indemnisation

Les frais de réalisation de la maquette seront remboursés sur présentation des originaux des factures, à hauteur de 500 € TTC maximum par individu ou équipe présélectionné(e) par le jury et ayant réalisé une maquette en phase 2.

Les frais de déplacement pour la remise en main propre de la maquette seront remboursés sur présentation des originaux des factures, à hauteur de 250 € TTC maximum par individu ou équipe présélectionné(e) par le jury et ayant remis une maquette en main propre.

La date limite de présentation des justificatifs est le 15 janvier 2016, date limite de rendu du projet final. Au-delà de cette date, ces frais ne seront plus remboursés.

## Jury et délibérations

Le jury sera présidé par **Richard Rogers**, architecte détenteur du Prix Pritzker et de la Royal Gold Medal of Architecture, co-fondateur et membre du conseil d'administration de Médecins du Monde UK. Le panel sera composé de professionnels de l'architecture, du design, de la santé humanitaire et solidaire dont:

- **Dr Camillo Boano** : Architecte urbaniste et professeur à *University College London*
- **Matali Crasset** : Designer industriel, *matali crasset productions*
- **Dr Françoise Sivignon** : Présidente de *Médecins du Monde*
- **Tudor Zamfirescu-Zega** : Architecte, fondateur de *Plateforma*

Le jury est la seule autorité à pouvoir délibérer, effectuer la présélection pour la phase 2 et sélectionner les projets lauréats à l'issue du concours. Les décisions prises au cours des 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> sessions de délibération sont souveraines et finales. Les participants s'engagent à les respecter. Par conséquent, la Fondation et chaque membre du jury sont exempts de toute réclamation (civile ou pénale) dans le cas d'un désaccord de la part d'un individu ou d'une équipe participant au concours.

## Critères de sélection

Le panel de jurés lors de la 1<sup>e</sup> et de la 2<sup>e</sup> sessions de délibération prendront les éléments suivants en considération :

- la pertinence de l'axe proposé et son adéquation à la problématique initiale
- la qualité de la réflexion sur les futurs usagers et la prise en compte de leurs besoins
- la pertinence des choix contextuels et de la réponse apportée
- la faisabilité du principe constructif et de la transportabilité
- la possibilité d'appropriation de l'espace par les futurs usagers
- la durabilité sociale et environnementale du projet
- la qualité de l'innovation proposée
- la qualité de présentation du projet et des documents soumis

L'interprétation de ces critères est laissée à l'entière appréciation du jury.

## Announce des résultats

A l'issue de la 2<sup>e</sup> session de délibération du jury, l'annonce des projets lauréats et des projets recevant une mention sera faite à la cérémonie de remise des prix. Les résultats et le rapport général du jury seront communiqués sur le site de la Fondation des Amis de Médecins du Monde le lendemain. Au cours de l'annonce des résultats de la phase 2, les noms des étudiants associés aux projets lauréats et mentionnés seront alors divulgués.

## Prix et mentions

Après la 2<sup>e</sup> session de délibération, les résultats seront annoncés et les lauréats seront récompensés lors de l'événement de remise des prix. Une dotation globale de 5000 € sera répartie entre les trois meilleurs projets :

- **1<sup>e</sup> PRIX : 2 500 €**
- **2<sup>e</sup> PRIX : 1500 €**
- **3<sup>e</sup> PRIX : 1 000 €**

Le jury se réserve le droit d'attribuer une ou plusieurs mention(s) honorifique(s). Les projets concernés ne feront pas l'objet d'une récompense financière.

Les participants de la phase 2 devront être présents à la cérémonie de remise des prix car les récompenses seront officiellement décernées aux lauréats pendant cet événement. Les récompenses seront administrativement destinées au candidat individuel ou au mandataire de l'équipe, qui aura la charge de la répartition de la récompense entre les membres de son équipe.

Toutes les maquettes réalisées seront exposées lors de la cérémonie de remise des prix. Les projets non-sélectionnés en phase 2 pourront également être valorisés ou exposés lors de la cérémonie de remise des prix. Les projets soumis en phases 1 et 2 pourront faire l'objet d'une mise en ligne sur le site de la Fondation des Amis de Médecins du Monde, ainsi que les photos des maquettes réalisées.

## Réalisation du projet lauréat

A l'issue du concours, la réalisation du projet ayant reçu le premier prix du jury pourra être proposée à des structures partenaires du concours. La Fondation s'engage à mettre en relation les étudiants ayant soumis ce projet avec certains de ses partenaires financiers, industriels ou commerciaux, dans l'optique d'une réalisation à grande échelle, voire d'une production et d'une distribution. La Fondation s'engage à faciliter la prise de contact entre les étudiants et ces structures.

## Propriété intellectuelle

Les créations produites par les candidats à l'occasion de ce concours demeurent la propriété pleine du ou des candidat(s). Les candidats ayant soumis un projet dès la phase 1 resteront détenteurs du droit d'auteur, ou de co-auteur dans le cas d'une équipe. Les participants recevant le premier prix du jury conserveront également leur droit d'auteur. Chaque candidat atteste et garantit que les créations qu'il engage dans le concours sont des créations originales et ne constituent pas des contrefaçons ou des copies. Toutes les maquettes seront restituées aux participants à l'issue du concours.

## Droit à l'image

Tous les participants du concours transfèrent à la Fondation des Amis de Médecins du Monde et aux partenaires du concours les droits de publication et de communication des informations relatives à leur projet, à des fins informatives, promotionnelles ou médiatiques dans le cadre du présent concours, quel que soit le mode de diffusion de ces informations (dossier de presse, publication, exposition, etc.), pour une durée d'1 an pour les projets non-lauréats et de 5 ans pour les projets recevant un prix ou une mention. Chaque candidat s'engage à accepter la publication de leur identité, leur établissement d'origine et la présentation de leur projet dans ce même cadre.

Chaque candidat s'engage à céder à l'organisateur et aux partenaires le droit d'utilisation de son image, de ses nom et prénom pour l'exploitation de photographies, d'interviews, de vidéos prises pendant le concours et qui pourraient être utilisées par l'organisateur et les partenaires pour promouvoir, pendant les durées respectives de 1 an et 5 ans susvisées, cette opération (communication interne, externe, papier, vidéo, internet). L'organisateur s'engage à ne pas diffuser les coordonnées des participants, sans leurs accords, à des tierces personnes.

## Informatique et libertés

Pour participer au concours, les candidats doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (date et lieu de naissance, adresse de résidence, adresse électronique, etc.). Cela permettra le bon fonctionnement du concours. Elles seront conservées pendant 1 an à partir de la proclamation des résultats.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants et leurs représentants légaux devront envoyer un courrier à l'adresse postale de la Fondation des Amis de Médecins du Monde.

## Dispositions diverses

1. La participation à ce concours implique l'accord des candidats et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. En cas d'ambigüité et de litiges, les interprétations que donnera le jury du présent règlement feront autorité. En signant le formulaire de participation, chaque participant s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement.
2. Chaque élément de rendu devra être en langue anglaise.
3. La Fondation se réserve le droit de modifier certains éléments du règlement si les changements effectués sont dans l'intérêt des étudiants ou participent au bon déroulement du concours.
4. En cas de force majeure, la Fondation se réserve le droit de reporter, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

## Contact

Ce concours est organisé et administrativement géré par la Fondation des Amis de Médecins du Monde. Prendre contact avec un membre du jury ou un partenaire du concours est formellement interdit et entraînera une disqualification du participant ou de son équipe. Toute demande relative au concours devra être soumise directement à la Fondation. Pour toute question, veuillez contacter Valentina Cugusi : [fondation@medecinsdumonde.net](mailto:fondation@medecinsdumonde.net).